

Activités hippiques, spécialité Soigneur aide-animateur

RNCP5689 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BEPA — Brevet d'études professionnelles agricoles
Code(s) NSF	212, 335
Code(s) ROME	G1204, L1401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'activité du soigneur aide-animateur est caractérisée par deux axes : - les soins et le travail des équidés, l'entretien des installations ;

- l'aide à l'animation.

Le titulaire du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles activités hippiques accomplit les activités suivantes :

- Il identifie les caractéristiques d'un cheval, apprécie son état de santé et son comportement.
 - Il identifie les caractéristiques d'un cheval à partir de son apparence extérieure et de son livret signalétique.
 - Il apprécie l'état de santé des chevaux et rend compte auprès du responsable.
 - Il comprend le comportement des équidés.
- Il assure les soins quotidiens aux équidés.
 - Il met en œuvre les mesures d'hygiène et de sécurité.
 - Il assure l'alimentation.
 - Il effectue les soins infirmiers et rend compte.
- Il participe au travail des équidés et au débouillage.
 - Il travaille à pied les équidés.
 - Il monte régulièrement les équidés.
 - Il peut être amené à atteler un équidé.
 - Il participe au débouillage.
 - Il présente un équidé pour la vente, une épreuve.
- Il entretient les locaux, les espaces et le matériel et il assure la propreté de l'établissement.
 - Il assure les travaux courants d'écurie.
 - Il entretient le matériel et les installations.
 - Il entretient la sellerie et le harnachement.
- Il met en œuvre une activité de transport et de convoyage des équidés.
- Il participe à l'accueil du public et aide l'animation des activités proposées par la structure, sous la responsabilité d'une personne titulaire d'un diplôme de niveau IV reconnu au titre de la loi sur l'encadrement des activités physiques et sportives.
 - Il participe à l'accueil du public.
 - Il veille à l'application des mesures de sécurité afin de prévenir les risques encourus par les pratiquants et les tiers et maîtrise le comportement et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

- 6.3 Il aide à l'organisation des activités autour des équidés et rend compte.
- 6.4 Il aide à l'animation d'une activité équestre, l'adapte au public concerné et rend compte.
- 6.5 Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

/

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur d'activités :

Centres de tourisme équestre : accompagnement, promenade, randonnée équestre.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :

Le professionnel qualifié en Accompagnement de randonnée équestre est un gestionnaire d'écurie, responsable de l'activité : accompagnateur de tourisme équestre.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP2353

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [portea.fr](http://www.portea.fr)
<http://www.portea.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5689/>